

Harcèlement au travail – Toolbox Talks

- Conformément aux valeurs et attentes de 168, l'entreprise souhaite que votre environnement de travail soit professionnel et productif, c'est pourquoi nous interdisons le harcèlement au travail.
- Le harcèlement sur le lieu de travail est une conduite importune aux yeux du destinataire sur la base de choses telles que :
 - course,
 - origine nationale, religion,
 - le sexe (y compris la grossesse, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre),
 - âge,
 - handicap, ou
 - informations génétiques
- Et, le supporter devient une condition de votre emploi, par exemple, si votre superviseur vous dit que vous pouvez avoir des vacances supplémentaires ou la meilleure station sur la chaîne de montage si vous allez à un rendez-vous avec lui, ou
- La conduite est sévère ou se produit suffisamment souvent pour être intimidante, hostile ou abusive.
- Par exemple,
 - Les moqueries, les sifflements ou les regards indiscrets ;
 - Des blagues sans couleur comme suggérer qu'un travailleur plus âgé a «vu des jours meilleurs » ;
 - Se moquer comme se référer à un fervent chrétien comme à un « saint rouleau », ou à un collègue ayant un trouble d'apprentissage comme « lent », ou se moquer de l'accent étranger de votre collègue ; ou
 - Objets offensants, comme accrocher un nœud coulant dans l'espace de travail ; ou
 - Attouchements indésirables, par exemple toucher les cheveux ou le corps d'un collègue sans autorisation
- Les harceleurs feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.
- Si vous rencontrez, voyez ou entendez parler d'un comportement de harcèlement, signalez-le à un superviseur, aux ressources humaines, aux services juridiques et à la conformité, ou utilisez la hotline anonyme de l'entreprise, disponible sur le site Web de RPM et répertoriée sur les affiches Speak Up dans l'usine .
- Si vous avez des inquiétudes concernant le signalement de harcèlement, sachez que la Société interdit les représailles contre les employés qui font des signalements de bonne foi et prend des mesures contre les mesures de représailles. La Société enquête sur tous les rapports, veuillez donc me contacter, ainsi que tout superviseur ou responsable, Ressources humaines, Affaires juridiques et conformité, ou la Hotline si vous avez connaissance ou êtes victime d'un comportement de harcèlement.